

Commentaire du SEFPO

sur

L'ONTARIO - CHEF DE FILE EN ÉDUCATION

Rapport et recommandations

par

L'honorable Bob Rae

**Conseiller du premier ministre et de
la ministre de la Formation et des Collèges et Universités**

Février 2005

Introduction

Bob Rae a rendu public récemment son rapport et ses recommandations au gouvernement de l'Ontario, intitulé *L'Ontario, chef de file en éducation*. Il y souligne l'importance de l'éducation postsecondaire pour la croissance personnelle de chaque Ontarien, ainsi que pour la société toute entière. Nous appuyons les principes fondamentaux affirmés dans le rapport Rae, et aimerions profiter de l'occasion pour commenter un certain nombre de questions abordées dans le document, qui nous paraissent extrêmement importantes.

Les membres du SEFPO qui travaillent dans le secteur de l'éducation (personnel scolaire et de soutien dans les 24 collèges communautaires, ainsi que le personnel de soutien de plusieurs universités) se chiffrent environ à 16 000; ceci étant dit, notre message a toujours été clair en ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire, à savoir que nous avons à cœur de conserver et de renforcer la qualité de l'éducation supérieure en Ontario. À part quelques lacunes, le rapport Rae a confirmé à bien des égards notre engagement en faveur du financement, de la qualité, de la reddition de comptes et de l'accessibilité.

Voici les cinq principales suggestions que nous allons présenter au gouvernement de l'Ontario :

1. Un financement est nécessaire immédiatement pour assurer la qualité de l'éducation postsecondaire

Pour la première fois depuis plusieurs années, nous avons espoir que l'enseignement postsecondaire soit suffisamment financé pour assurer la qualité que les Ontariens méritent. Nous souhaitons que ce gouvernement s'engage à débloquer les fonds nécessaires afin que nous puissions nous comparer à des États de même type en Amérique du Nord. Bob Rae estime qu'il faut déboursier 2,2 milliards de dollars pour l'enseignement supérieur, mais il laisse entendre également que la contribution directe du gouvernement ne devrait pas excéder la somme d'un milliard et demi de dollars. Selon une étude menée par Hugh Mackenzie, la seule façon d'atteindre ce niveau, ce serait par la hausse du financement combiné des collèges et universités à hauteur de 1,8 milliard de dollars en 2004-2005.¹ Nous devrions nous fixer ce but comme province.

2. Les travailleurs* à temps partiel doivent avoir des droits

Il est essentiel que les employés du système collégial obtiennent le droit collectif à la négociation collective, si nous avons à cœur une éducation de qualité.

¹ *Ibid.*, p. 4-5.

(*) Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

3. La structure est importante

Nous appuyons certaines recommandations du rapport à propos de la mission et de la structure de l'enseignement post-secondaire en Ontario. Cela devrait inclure les aspects suivants : un nouveau cadre législatif, la mission unique des établissements francophones, la réaffirmation du mandat de nos collègues, et la place de l'apprentissage en tant que programme postsecondaire. Au sujet de l'apprentissage toutefois, nous n'appuyons pas le transfert des responsabilités touchant le programme du gouvernement provincial vers les collègues. Nous voulons une discussion franche entre le syndicat et le gouvernement de l'Ontario en ce qui a trait à l'apprentissage avant que des changements structurels soient apportés au programme actuel.

4. La reddition de comptes est capitale

Nous voulons que le système soit soumis en entier à une reddition de comptes, en particulier le conseil de l'éducation supérieure, lequel doit comprendre des représentants syndicaux et du SEFPO.

5. L'accessibilité est essentielle

Si nous voulons créer un système accessible à chaque étudiant qualifié qui souhaite en faire partie, il convient d'accorder à tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi la même possibilité dont jouit le groupe dominant en Ontario de profiter des avantages de l'enseignement supérieur. Nous sommes heureux de constater que le rapport propose une aide spéciale pour la participation autochtone, les handicapés et la communauté francophone, ainsi qu'un engagement à cibler les groupes sous-représentés dans le but d'accroître leur participation au système. La stratégie « Première génération » s'avère aussi un objectif extrêmement appréciable – c'est-à-dire accorder une attention toute spéciale à l'étudiant qui, dans une famille, est le premier à faire des études supérieures. Notre engagement en faveur de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire signifie que nous croyons également en la nécessité de réglementer et de normaliser les frais de scolarité. Il ne devrait pas être permis d'augmenter ces frais, de même qu'il ne devrait pas être permis à des établissements, à titre individuel, de déterminer leurs propres barèmes de frais de scolarité. Le NPD de l'Ontario réclame une réduction de 10 % des frais de scolarité, pas seulement un gel.

1. Financement pour assurer la qualité

Nous voulons atteindre notre objectif d'une éducation de qualité et satisfaire à la

norme nord-américaine d'ici 2007-2008. D'après Bob Rae, pour y parvenir, le gouvernement provincial devra investir 2,2 milliards de dollars au titre de l'enseignement postsecondaire. Il faut également, de toute urgence, débloquer des fonds pour l'infrastructure; plus de 300 millions \$ pour l'entretien ultérieur des collèges d'ici l'an prochain². Selon l'étude Mackenzie, l'engagement financier devra être plus important, soit jusqu'à hauteur d'un milliard huit cent millions de dollars en 2004-2005.

Le message que Rae adresse aux milieux collégiaux et universitaires est sans équivoque :

« Je tiens à préciser à quoi servira ce nouveau financement. Il ne devra pas être absorbé par les activités administratives des établissements, ni représenter une injonction ponctuelle pour compenser les compressions antérieures.³ »

Dans ses mémoires et exposés faits dans le cadre de l'Examen de l'éducation postsecondaire dirigé par Bob Rae, le SEFPO a présenté de façon constante toute une série de demandes précises, à savoir : une dotation suffisante en personnel afin de renouer avec une éducation de qualité, le rétablissement des heures d'enseignement théorique, des services d'orthopédagogie, du financement accordé aux bibliothèques pour les fonds de livres et la dotation suffisante en personnel, le rétablissement des ratios étudiants/conseiller, ainsi que le nombre d'employés nécessaire pour assurer les services de « première ligne » auprès des étudiants.

Nous sommes donc encouragés par le fait que le rapport reconnaît l'accent qui doit être mis sur « l'apprentissage et le recrutement de personnel et le développement de l'excellence en enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario », et nous sommes d'accord avec l'affirmation selon laquelle

« le recrutement des professeures et professeurs sera l'une des mesures quantifiables préconisées pour améliorer la qualité, puisque les établissements recevront des fonds supplémentaires à cet effet dès 2005-2006⁴. »

Même si cette déclaration suggère de manière implicite l'importance du personnel de soutien, nous croyons utile de souligner clairement cette réalité afin d'améliorer l'éducation de qualité dans les collèges et universités de l'Ontario. Le rapport reconnaît aussi de manière implicite que le recours accru à des employés à temps partiel – tant le personnel scolaire que de soutien – ne peut garantir une éducation de qualité. Nous souhaiterions que les services de première ligne soient reconnus

² *Ibid.*, p. 5

³ *Ontario, chef de file en éducation*, rapport et recommandations par l'honorable Bob Rae, février 2005.

⁴ *Ibid.*, p. 53

ainsi que les ratios enseignant/étudiants afin de tenir compte de la hausse anticipée du nombre d'étudiants au cours des prochaines années.

Nous sommes également impatients de connaître les « résultats » des efforts consacrés au « renouvellement des programmes », comme par exemple les aspects suivants : une amélioration des rapports entre les étudiants et leurs professeurs et d'autre personnel enseignant, une satisfaction accrue chez les étudiants à l'égard de la qualité de l'enseignement, un meilleur accès à l'éducation et aux ressources de recherche, ainsi qu'une formule établissant la charge de travail qui permette aux enseignants d'offrir une éducation de qualité.

Qualité

Le professeur Jerry White de l'University of Western Ontario a mené une étude auprès des enseignants des collèges au regard de la qualité de l'éducation. On peut lire ce qui suit :

« ...l'évaluation de la qualité [de l'éducation] a été reconnue comme une question très complexe... L'évaluation de la qualité exige le recours à des impressions, la compréhension et l'observation de ceux qui dispensent les programmes⁵. »

Nous sommes ravis que le rapport ait identifié le besoin de créer des « indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la qualité ». De plus, le document reconnaît que certaines des mesures actuelles visant à mesurer la « qualité » du point de vue des étudiants ne sont pas adéquates; cela comprend l'enquête menée auprès des étudiants des collèges pour déterminer leur niveau de satisfaction, dont les résultats s'ajoutent aux données colligées en vertu des indicateurs de rendement clé de l'Ontario.

Le rapport Rae confirme que l'assurance de la qualité est tributaire des améliorations apportées dans le domaine des services aux étudiants, et que cela signifie une reconnaissance du rôle important qu'assume le personnel de soutien dans la prestation de ces services.

Le rapport Rae est d'avis qu'il faudrait affecter un montant supplémentaire de 40 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années, à l'achat de matériel didactique pour les programmes d'apprentissage et pour les programmes menant à un diplôme et à un grade d'études appliquées des collèges. Nous croyons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Le rapport recommande en outre que le gouvernement fournisse des fonds suffisants aux collèges et universités « pour leur permettre d'effectuer des réparations essentielles, au coût maximum de 200 millions de dollars par année pendant trois ans, à compter de

⁵ "Voices From the Classroom: The Ontario Colleges and the Question of Quality", Jerry White, Centre for research on Work and Society, Working Paper Series, no 22, York University, Toronto, Canada.

2006-2006 », et « jusqu'à 300 millions de dollars par année, au cours des dix prochaines années, pour mettre en œuvre des projets d'immobilisation. » Pour les réparations essentielles et les projets d'immobilisation, le rapport Rae estime que les « dons de partenaires devraient être encouragés et considérés comme étant prioritaires, sans pour autant être requis⁶. » Les « dons de partenaires » n'est qu'une autre manière de désigner les PPP (partenariat public privé), et nous désapprouvons les PPP. Les projets de type PPP dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, qui avaient été rendus obligatoires sous le précédent gouvernement, se sont avérés de fait des échecs cuisants dans plusieurs cas.

Renouvellement des programmes

Il est impérieux de mettre l'accent sur « l'éducation et le recrutement d'enseignants et de miser sur le développer de l'excellence en enseignement dans les établissements d'éducation supérieure de l'Ontario ». À notre avis, cela doit passer par l'embauchage de personnel, la fin de l'exploitation des enseignants à temps partiel, et un engagement renouvelé en faveur du perfectionnement professionnel.

Nous sommes très heureux que le rapport reconnaisse que

« des relations positives avec le personnel enseignant, la qualité de l'enseignement, le rectorat et l'orientation des étudiantes et étudiants, l'importance accordée aux besoins individuels sont autant de facteurs essentiels à la satisfaction et à la réussite des étudiantes et des étudiants.⁷ »

Nous sommes d'accord avec le fait qu'il faut corriger la situation actuelle en Ontario, à savoir que la province accuse un certain retard par rapport à d'autres États en Amérique du Nord relativement au ratio global étudiants/enseignant par classe. Nous soutenons de façon constante que ce ratio étudiants/enseignant est un indice important pour jauger la qualité de l'enseignement.

S'agissant des « ressources humaines » en enseignement, le rapport indique ce que constitue la base même de l'excellence en ce domaine :

« des enseignantes et des enseignants à temps plein et à temps partiel, des bibliothécaires, des enseignantes et enseignants adjoints, des techniciennes et techniciens, et d'autres membres du personnel qui consacrent du temps à l'enseignement⁸. »

Selon nous, la qualité est compromise par le maintien du ratio des enseignants à temps partiel et à temps plein, et l'impossibilité pour les employés à temps partiel

⁶ Bob Rae, *L'Ontario, chef de file en éducation*, p. 93

⁷ *Ibid.*, p. 57

⁸ *Ibid.*, p. 57

de participer au processus de négociation collective. Le roulement des employés à temps partiel nuit à la qualité de l'enseignement postsecondaire; il en est de même pour l'absence de continuité et de « mémoire institutionnelle » du système propre à l'utilisation excessive d'une main-d'œuvre à temps partiel. Les employés à temps partiel ne disposent d'aucune voix et d'aucun droit, et pareille situation a un effet négatif sur la qualité de l'éducation supérieure.

Nous sommes aussi fermement convaincus que les services aux étudiants jouent un rôle important dans la qualité de l'expérience vécue par ceux-ci au niveau collégial. Les employés de soutien membres du SEFPO sont essentiels à la prestation de services de qualité élevée offerts aux étudiants; c'est pourquoi toute amélioration apportée à ce type de services doit prendre en compte la nécessité d'une dotation suffisante en personnel.

Renouvellement des services de soutien

Tout comme il nous faut un renouvellement des programmes, il importe aussi de compter sur un renouvellement du personnel de soutien. À toutes fins pratiques, le rapport ne fait aucunement mention du rôle essentiel accompli par le personnel de soutien dans le réseau collégial, non plus qu'il n'est fait mention du besoin criant d'un plus grand nombre d'employés à temps plein au sein du système d'enseignement postsecondaire.

Il convient aussi de souligner les pressions auxquelles est soumis le personnel de soutien à temps plein, ainsi que l'exploitation dont fait les frais le personnel de soutien à temps partiel. Faute d'être reconnus ils le devraient, il est inutile de parler d'un « meilleur service ». Une planification efficace s'avère nécessaire pour conserver un personnel de soutien qualifié et éminemment chevronné.

En plus du personnel de soutien, on compte plusieurs types d'employés scolaires non enseignants auxquels il faut apporter notre appui pour atteindre l'objectif d'un meilleur service. Ces postes sont les suivants : conseillers, spécialistes en stratégie d'apprentissage, bibliothécaires professionnels et conseillers auprès des étudiants ayant un handicap.

Un financement supplémentaire devrait être alloué pour tenir compte de toutes les questions mentionnées plus haut relatives au personnel.

2. Exclusion des employés des collèges à temps partiel

Qu'ont les travailleurs d'exploitation agricole familiale, les membres de la GRC et les travailleurs des collèges à temps partiel ? Ils sont tous exclus du processus de négociation collective. Même les travailleurs oeuvrant dans des exploitations agricoles de grande dimension possèdent maintenant des droits limités à la négociation collective en Ontario.

Il ne sert à rien de débattre de la qualité de l'enseignement dans les collèges si nous ne discutons pas du problème de la fragmentation du travail qui a cours actuellement au sein du système collégial, ainsi que de l'exclusion des employés à temps partiel du processus de négociation collective. Les employés à temps partiel des collèges de l'Ontario sont exclus de la négociation collective en vertu de la Loi sur la négociation collective dans les collèges, 1990, LRO, c. Chapitre 15, («LNCC»). Cette situation est tout simplement non productive, injuste et dépassée. Les employés à temps partiel devraient bénéficier de droits complets au regard de la négociation collective.

En vertu de la LNCC, seulement ceux qu'on appelle «employés» peuvent prendre part à la négociation collective. (On se rapportera au mandat statutaire défini ci-dessous). Sont qualifiés d'« employés » les personnes qui font partie de deux unités prescrites par la loi.

L'unité de négociation du corps enseignant exclut des enseignants exerçant leurs fonctions au plus six heures par semaine, des conseillers et des bibliothécaires travaillant à temps partiel, des enseignants, des conseillers et des bibliothécaires désignés pour au moins un trimestre et employés pendant au plus douze mois au cours d'une période de vingt-quatre mois.

L'unité de négociation du personnel de soutien exclut des personnes qui, sur une base régulière, sont employés au plus vingt-quatre heures par semaine.

En conséquence, les employés à temps partiel n'ont pas le droit de prendre part à la négociation collective en vertu de la LNCC. De plus, ces employés n'ont pas le droit de se syndiquer en vertu de la Loi sur les relations de travail étant donné que ladite loi ne s'applique pas aux collèges communautaires (LRT, s.4(1) (b)). Le personnel de garde, le personnel de bureau à temps partiel, les techniciens à temps partiel, les enseignants à temps partiel et les enseignants employés durant une session (certains ayant une charge d'enseignement pouvant aller jusqu'à 20 heures par semaine), font tous partie des milliers de travailleurs à temps partiel dont le salaire est moins élevé et la dignité amoindrie.

Le rapport Rae propose l'adoption d'une nouvelle loi pour encadrer la vision de l'éducation supérieure en Ontario. Une partie de cette vision et de la loi à venir doit inclure la reconnaissance des employés des collèges à temps partiel, qui n'ont pas droit actuellement au statut d'« employés. »

Il existe quasiment une conspiration du silence entourant ce vaste groupe de travailleurs à qui on a nié le droit élémentaire de s'organiser et de participer au processus de négociation collective.

3. Structure

Nouveau cadre législatif

Nous croyons au bien-fondé d'une nouvelle Loi sur l'enseignement postsecondaire, qui couvrirait tous les aspects de la question, et dont la mission prévoirait de faire de l'Ontario, sur le plan législatif, un chef de file en éducation. Cette loi énoncerait, tel que suggéré, les paramètres du programme d'aide financière aux étudiants, ainsi que la reddition de comptes pluriannuel, établirait de nouvelles structures comme le conseil de l'éducation supérieure, y compris le cadre de financement dont les droits de scolarité, un cadre d'obligation redditionnelle, et rendrait obligatoire la publication de comptes rendus destinés du rendement et des résultats.

Différenciation et collaboration

La différenciation est seulement désirable s'il existe en même temps un système homogène parmi les collèges et une transition homogène entre les collèges et les universités. Les étudiants doivent être en mesure de transférer les crédits. Sinon ils payent deux fois le prix de leur éducation et cette situation a pour effet d'aggraver le problème de la dette étudiante.

Nous sommes en désaccord avec la recommandation visant à promouvoir la différenciation au moyen du cadre de réglementation des droits de scolarité, d'accords de reddition de comptes, et de la formule de financement utilisée dans la province si cela doit signifier une déréglementation de ces droits, et une invitation claire à l'endroit des collèges et universités d'élite et des assemblées des gouverneurs, lesquels ne sont pas redevables à la collectivité.

Éducation en langue française

Nous souscrivons à la reconnaissance de la mission unique des établissements d'enseignement de langue française dans la société ontarienne, et nous appuyons la constitution d'un comité consultatif sur l'éducation postsecondaire de langue française relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités. Le SEFPO doit pouvoir siéger au sein d'un tel comité.

Nous favorisons l'allocation de fonds supplémentaires pour renforcer le rôle de l'éducation en langue française; de plus, le gouvernement de l'Ontario devrait rétablir un collège francophone à part entière, pourvu d'un financement adéquat, dans le centre et le sud-ouest de l'Ontario.

Mandat des collèges

Nous appuyons la réitération du principe selon lequel les collèges ont pour mandat de se concentrer sur la formation du personnel et les besoins du marché du travail.

Nous appuyons aussi la recommandation du rapport Rae selon laquelle il devrait être permis aux collèges de maintenir les programmes de grades en études appliquées, et « d'évoluer » en tant qu'établissements si cette évolution profite à l'ensemble des collèges, aux étudiants et à la collectivité en général.

On demande aussi, et c'est nouveau, aux collèges de faire la promotion auprès des élèves du palier secondaire, notamment ceux qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études (50 pour cent de l'effectif). Nous appuyons l'idée de partenariats avec les conseils scolaires et les travailleurs des paliers élémentaire et secondaire, ainsi qu'avec les travailleurs du secteur universitaire pour veiller à ce que le processus fonctionne bien pour tous les participants.

Le rapport recommande que les collèges soient aptes à diriger la formation de conseils sur l'éducation, de la maternelle à la fin des études postsecondaires, et dont les activités débuteraient en 2006. On ignore précisément quel sera le rôle de ces conseils à cette date, et nous sommes impatients de participer aux discussions pour connaître au juste leur mode de fonctionnement ainsi que leur principal objectif.

En ce qui a trait aux crédits offerts au secondaire, nous favorisons la reconnaissance de ces crédits ainsi que la contribution des collèges à ce programme de transférabilité.

Apprentissage

Nous appuyons sans réserves la reconnaissance de l'apprentissage comme programme postsecondaire, et les programmes d'apprentissage des collèges comme faisant partie des activités essentielles de ces derniers.

Nous n'appuyons pas le transfert des responsabilités provinciales liées au programme vers les collèges. Nous voulons que des discussions franches aient lieu entre les syndicats et le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'apprentissage avant de procéder à quelque changement structurel que ce soit au système existant. Il conviendra d'examiner en profondeur le rôle joué par les membres du SEFPO au sein du MFCU et des collèges, celui des centres de formation syndicaux, et les programmes d'apprentissage pour lesquels les collèges fournissent de la formation en salle de classe, avant d'apporter les améliorations nécessaires au système d'apprentissage.

Services d'information améliorés

Nous souscrivons à l'idée d'établir et tenir à jour un portail Web convivial pour les étudiants du pays et de l'étranger et leurs familles, qui sera une source de renseignements à jour sur notre système d'enseignement postsecondaire en Ontario.

Nous ne disposons toutefois pas suffisamment d'information sur la manière dont ce portail sera créé, et l'identité de l'organisation chargée d'affecter les ressources en personnel, etc. Si nous pouvons obtenir la garantie que toute cette opération relèvera du domaine public, et que les employés appartiendront au personnel de soutien des collèges et universités, nous saluerons alors l'installation de ce nouveau portail Web.

Programmes de maîtrise et de doctorat

Nous appuyons totalement l'augmentation de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat dans nos universités. L'objectif consiste à doubler le nombre d'étudiants à la maîtrise et au doctorat en Ontario de manière à ce qu'on en compte environ 60 000 au cours des dix prochaines années. C'est uniquement par cette voie que nous pourrions faire face à la pénurie imminente d'enseignants causée par les départs à la retraite et réduire ainsi l'écart qui existe entre l'Ontario et d'autres États.

Nous voulons nous assurer que parmi le personnel en fonction et le soutien technique qui participeront à cet essor important au niveau postsecondaire, on puisse compter sur un nombre significatif d'employés de soutien du réseau universitaire.

4. Reddition de comptes

Dans ses observations préliminaires, Bob Rae envoie un message nouveau et intéressant aux administrateurs et décideurs quant à la nécessité de procéder à une reddition des comptes plus importante, l'une des propositions clés du SEFPO dans son exposé fait dans le cadre de l'Examen de l'éducation postsecondaire dirigé par Bob Rae. Le rapport aborde directement cette question :

« Lorsque les gouvernements, les collèges et les universités prennent des décisions ou élaborent des politiques, la population devrait être en mesure de comprendre le raisonnement qui les sous-tend et avoir l'assurance qu'elles sont fondées sur des faits probants et un bon jugement. Cela ne signifie pas que tout le monde est d'accord, mais que les établissements sont ouverts et communiquent avec candeur les raisons qui ont motivé leurs décisions. »

Cet appel en faveur d'une reddition des comptes de plus grande ampleur dans le système d'éducation postsecondaire, pourrait s'avérer potentiellement un grand pas en avant pour les travailleurs des collèges et universités. Nous sommes heureux de constater un appui favorable à une loi sur l'accès à l'information et à la liberté universitaire, et nous continuerons de plaider la cause d'un modèle de sénat académique pour les collèges et universités.

Un nouveau conseil de l'éducation supérieure

Nous appuyons la création de ce conseil qui relèverait directement du MFCU, dans la mesure seulement où le nouvel organisme s'avère un véritable organisme représentatif. Nous insistons pour que le SEFPO soit représenté de manière convenable au sein de ce conseil.

Comme il a été suggéré, cet organe devrait conseiller le gouvernement sur la manière de réaliser la nouvelle mission de l'enseignement postsecondaire, établir des cibles d'orientation et des critères pour les évaluer, coordonner la recherche, et favoriser les pratiques exemplaires. Il est encourageant de voir « qu'une importance primordiale est redonnée à l'enseignement et à l'excellence dans les établissements d'enseignement postsecondaires. »

Cependant, nous préférons attendre avant de nous prononcer sur l'objectif touchant l'évaluation et la publication de comptes rendus sur le rendement et les résultats; la raison est que nous ne savons pas au juste ce que cela signifie pour nos membres du personnel scolaire et de soutien dans chaque collège. D'un point de vue idéal, on obtiendrait de meilleurs résultats si on adoptait une approche fondée sur la collaboration entre les parties.

Plans pluriannuels

Le rapport laisse entendre que les établissements préparent un plan pluriannuel pour être admissibles au financement provincial. Tous ces plans doivent être rendus publics et aisément accessibles.

Nous appuyons la proposition selon laquelle les collèges et universités seront tenus de rendre des comptes à un comité permanent de l'Assemblée législative, lequel évalue de manière fréquente et régulière le rendement de chaque établissement postsecondaire. Il s'agit là d'une amélioration par rapport à l'actuel système de présentation de rapports destinés au public.

Si on devait opter pour les assemblées de gouverneurs, celles-ci devraient alors représenter pleinement la communauté qu'elles desservent. Le SEFPO croit qu'il faudrait renouer avec l'exigence d'avoir un représentant syndical désigné par la Fédération du Travail de l'Ontario au sein de chaque assemblée de gouverneurs.

Nous recommandons aussi la création d'un sénat chargé de la reddition de comptes dans le cadre scolaire, qui s'apparenterait aux sénats universitaires. Nous espérons que le rôle du vérificateur général sera encore renforcé, lequel a obtenu récemment le pouvoir de contrôler les sociétés d'État.

5. Accessibilité

L'accessibilité signifie de veiller à ce que tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi aient la même possibilité que celle dont jouit le groupe dominant en Ontario de profiter des avantages de l'enseignement supérieur.

Cibles de participation

Tout au long de son histoire, le SEFPO a fièrement appuyé les initiatives en faveur de l'équité sociale. C'est pourquoi nous saluons tout effort visant à accroître la participation à l'enseignement supérieur, en particulier celle des étudiants provenant des groupes sous représentés. Le conseil de l'éducation supérieure devrait adopter des stratégies spécifiques afin d'accroître une telle participation, et les établissements postsecondaires devraient en faire autant. Il faudrait que ces stratégies traitent des préoccupations des étudiants afro-canadiens ainsi que des autres communautés de couleur. Les méthodes d'embauchage de l'employeur doivent aussi refléter la composition socioculturelle de la collectivité desservie.

Étudiants autochtones

Nous sommes entièrement d'accord avec le rapport Rae qui souligne la nécessité de mettre en œuvre une stratégie complète pour favoriser la croissance de la participation des étudiants autochtones, et augmenter les taux de réussite à l'enseignement supérieur. L'octroi d'un financement aux collèges et universités est essentiel pour rehausser les programmes et les services de soutien adaptés aux besoins particuliers des étudiants autochtones.

Il importe de débloquer des fonds sans plus tarder dans le système pour financer cette dernière initiative; un financement supplémentaire est également nécessaire d'ici 2007-2008 pour développer davantage les programmes et étendre les services de soutien existants.

Nous recommandons la participation du SEFPO à un comité consultatif du MFCU sur l'enseignement postsecondaire autochtone.

Étudiants ayant un handicap

Nous appuyons l'allocation de fonds supplémentaires pour chacune des trois prochaines années, une somme qui s'ajouterait à la subvention de fonctionnement ciblée de 17 millions de dollars pour venir en aide aux étudiants ayant un handicap. Le projet de loi intitulé *Loi de 2004 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui a été déposé récemment, obligerait les collèges et universités de l'Ontario à mettre en application les mesures appropriées afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées en se conformant à l'échéancier fixé par la loi. Nous soutenons ce projet de loi, mais nous voulons

nous assurer qu'il prévoit une somme supplémentaire dans les fonds affectés à l'aménagement des locaux, afin d'y inclure les employés des collèges. Le SEFPO a déjà demandé par le passé qu'on accélère le calendrier rattaché à la mise en œuvre de la loi.

Nous donnons notre aval au comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées du MFCU; d'ailleurs le SEFPO a choisi un représentant pour siéger sur ce comité.

Réglementation des frais de scolarité

Nous sommes d'avis que les frais de scolarité doivent être réglementés et normalisés.

« Des écarts plus grands entre les droits de scolarité, affirme le rapport Rae, permettraient de favoriser la différenciation des établissements et des programmes, en tenant mieux compte des besoins financiers associés aux diverses méthodes employées pour dispenser les programmes et les services aux étudiantes et étudiants et améliorer la qualité. »

Nous craignons que de telles déclarations engendrent un développement inégal au sein du système postsecondaire, voire l'émergence de « centres d'excellence » élitistes dans certaines régions.

Au reste, nous sommes en désaccord avec l'affirmation suivante : *« Le plafonnement des droits de scolarité dans tous les établissements est une méthode simpliste de favoriser l'accessibilité qui se révélerait infructueuse en bout de ligne. Il est préférable de réduire les coûts initiaux en accordant aux étudiantes et aux étudiants à faible revenu des bourses qui éliminent ou réduisent leurs droits de scolarité et d'améliorer les prêts accordés aux étudiantes et étudiants à revenu moyen. »*

Favoriser l'épargne

Nous ne favorisons pas l'implantation d'un Programme ontarien d'épargne-études. Cette initiative n'aurait pas pour effet « d'encourager les familles à faible revenu à épargner, afin que les parents puissent se préparer aux études collégiales ou universitaires de leurs enfants et y contribuer financièrement. » De fait, selon Statistique Canada, moins du cinquième des familles ayant des revenus inférieurs à 30 000 \$ ont la capacité d'économiser de l'argent pour permettre à leurs enfants de faire des études postsecondaires, alors que les deux tiers des familles disposant d'un revenu supérieur à 80 000 dollars sont en mesure de le faire. La raison est bien simple : les gens à faible revenu n'ont pas les moyens de mettre de l'argent de côté pour le financement éventuel des études supérieures de leurs enfants, lorsqu'il est déjà difficile de joindre les deux bouts dans l'instant présent.

Bourses immédiates

Nous appuyons l'instauration d'un programme de bourses provinciales d'un maximum de 6 000 dollars par année pour les étudiants à faible revenu dans le but de couvrir les frais de scolarité et les droits accessoires obligatoires pour les quatre premières années d'étude. En revanche, la définition « d'étudiants à faible revenu » s'applique uniquement à ceux provenant de familles dont le revenu est inférieur à 22 616 de dollars par année. Les familles ayant un revenu qui se situe entre 22 615 dollars et 35 000 dollars recevrait seulement une bourse partielle. De tels systèmes de bourses limités aux niveaux de revenus ci-dessous ne permettraient jamais à des étudiants de la classe ouvrière et à des étudiants issus de communautés immigrantes et de couleur d'y avoir droit. La formule retenue pour l'instauration des bourses provinciales est inacceptable, telle que proposée. La moitié des étudiants qui, pour l'heure, ne fréquentent pas les collèges et universités n'auront pas davantage l'occasion d'y aller si aucun changement n'est apporté à ce programme de bourses.

Accès amélioré aux prêts

L'augmentation du total de prêts accordés aux étudiants afin de mieux tenir compte des frais de subsistance et du coût de leurs études, est une amélioration par rapport au système actuel. Cependant, cela ne règle en rien le problème d'ensemble des étudiants qui terminent leurs études supérieures en accumulant une très lourde dette.

Pour le moment, lorsque les étudiants n'arrivent pas à rembourser leur prêt, la somme en souffrance est portée au débit des collèges et universités; c'est ce qu'on appelle communément le taux de défaut de remboursement. En raison de cette situation, le financement que la province verse à un établissement postsecondaire se trouve réduite si celui-ci dépasse le ratio des prêts non remboursés. Les collèges font face à des taux de défaut de remboursement supérieurs à ceux des universités. Ils n'ont pas le pouvoir d'intervenir quant à l'allocation des prêts en faveur de tel ou étudiant, mais pourtant, les collèges sont imputables ultimement de ces mêmes prêts.

Les propositions faites dans le rapport Rae pourraient contribuer à faciliter le remboursement des prêts, mais la prémisse de départ est toujours la même : les étudiants en sont quittes, à la fin de leurs études, à devoir rembourser de très lourdes dettes.

Nous nous opposons à la recommandation dans le rapport Rae suggérant que le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et les autres provinces collaborent ensemble en vue d'instaurer éventuellement un régime de remboursement des prêts en fonction du revenu.

Conclusion

Une bonne partie des propositions mises de l'avant dans le rapport Rae aura pour effet d'améliorer de manière considérable le système d'enseignement postsecondaire en Ontario. Un nouveau financement, une mission et une structure nouvelles, la reddition des comptes et l'accessibilité sont autant de questions clés qui nécessitent une intervention immédiate. Mais il y a plus urgent encore : soit le besoin d'une sensibilisation accrue concernant la question des travailleurs à temps partiel dans les collèges communautaires d'un bout à l'autre de la province. Nos membres au SEFPO jouent un rôle extrêmement important au sein du système d'enseignement supérieur en Ontario. Nous demandons à ce gouvernement d'agir sans plus tarder sur l'ensemble de ces fronts, afin que nous puissions atteindre notre but commun d'une éducation de qualité supérieure accessible à tous les Ontariens.